

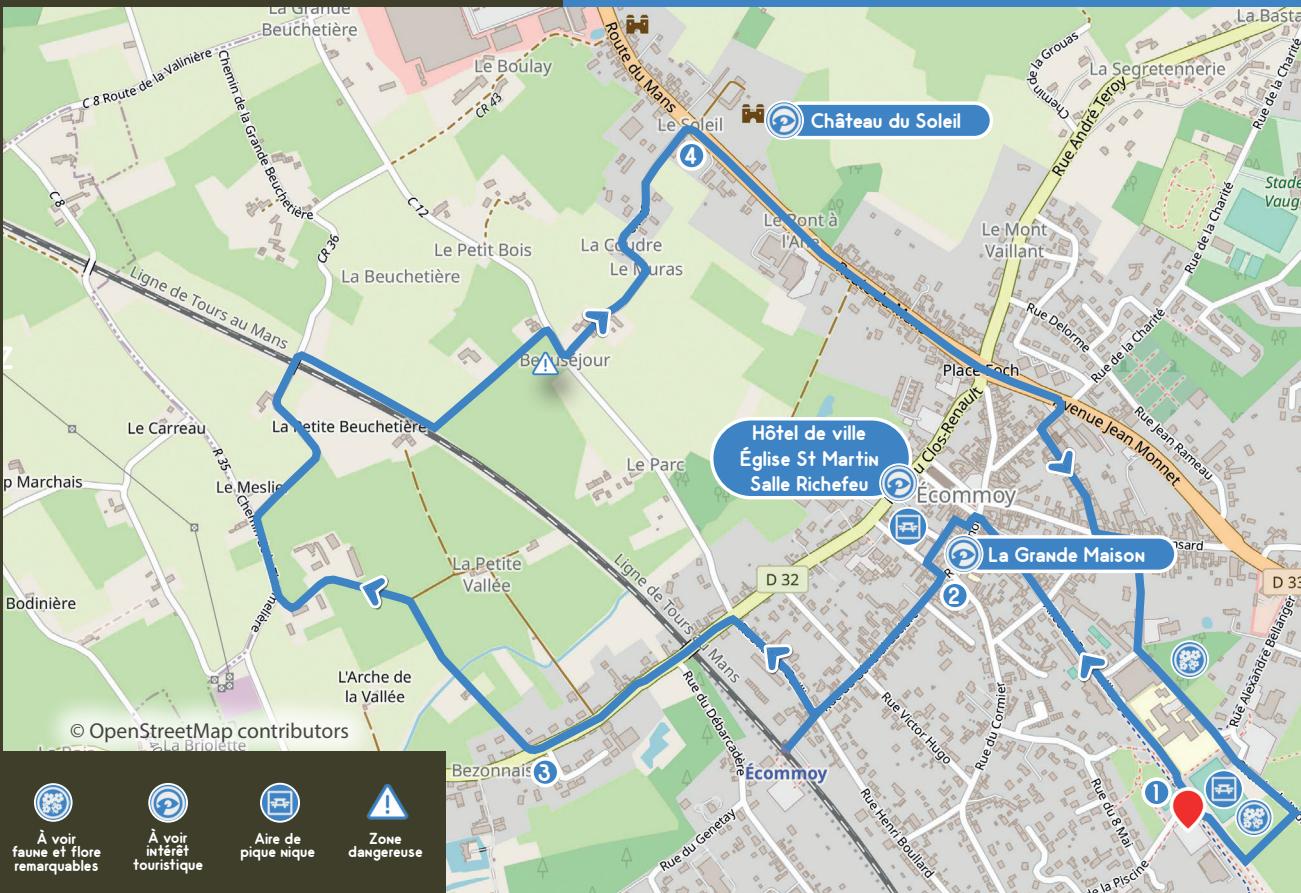
# DE LA VALLÉE AU SOLEIL

## E2

### COMMUNE : ÉCOMMEOY

Départ : Terrain de tennis en face du centre aquatique des Bains d'Orée.  
Parking : Centre aquatique des Bains d'Orée.

GPS : 47.8235455, 0.2785229



À voir  
faune et flore  
remarquables



À voir  
intérêt  
touristique



Aire de  
pique nique



Zone  
dangereuse

## LA RANDO



1. Prendre l'Allée de Fontenailles en direction du centre-ville. Passer devant les établissements scolaires, et à l'intersection continuer tout droit. Longer l'Hôtel de Ville ⚡ et déboucher sur la place de la République. Face à vous l'église Saint-Martin ⚡, emprunter un passage étroit à côté de la salle Richefeu ⚡. Suivre le passage A. de Beauvillé pour découvrir la bibliothèque municipale et la Grande Maison ⚡.

2. Rue des Perrières, prendre à gauche pour rejoindre la rue du Général Leclerc, puis à droite et continuer tout droit jusqu'à la gare. Retourner sur la rue Albert Guillier. Au croisement prendre à gauche la rue de la Tombelle, passer le pont SNCF et continuer tout droit vers St-Biez-en-Belin.

3. Prendre à droite le chemin du Petit Taillis. À l'intersection des chemins, prendre à gauche le chemin La Vallée, passer dans le lieu-dit puis suivre à droite le chemin du Meslier. Au croisement du lieu-dit de la Petite Beuchetière, suivre le chemin jusqu'au pont puis prendre le chemin de terre directement à droite. Au croisement, prendre à droite la route du Parc ⚠ (attention danger) et à gauche le chemin du Mursas. Arriver sur la route du Mans, en face du Château du Soleil ⚡.

4. Tourner à droite, longer la route jusqu'au carrefour de la place Foch. Continuer tout droit, à l'EPHAD La Providence, suivre à droite la rue Sainte-Anne, puis sur gauche la rue du Dr Rondeau. Au croisement, prendre à gauche la rue Ronsard et le chemin de l'Abreuvoir sur droite. Au rond-point continuer à gauche, longer les équipements scolaires et communaux. Prendre le sentier au milieu des champs pour rejoindre l'Allée de Fontenailles.



Scannez le QR code pour consulter le tracé GPX.

## à voir, à savoir

⌚ **L'Hôtel de ville** : Construit entre 1855 et 1858 par René-Jacques Guiet, ancien maire de la commune. Ce bâtiment fut occupé de 1905 à 1983 par la gendarmerie, puis par les services municipaux qui s'y installèrent en 1983, et y réalisèrent des travaux d'agrandissement en 2004.

⌚ **Église Saint-Martin** : Première église de style néogothique du département. Elle a été reconstruite de 1840 à 1843 par l'architecte P.F. Delarue. Il existe peu d'informations à ce jour sur sa forme antérieure, mais nous savons que l'ancienne église était perpendiculaire à celle d'aujourd'hui. Elle abrite un remarquable ensemble de vitraux signé François Fialeix, maître-verrier installé à Mayet de 1848 à 1886. Depuis 2007, l'église est inscrite à l'inventaire complémentaire des Monuments historiques.

⌚ **La salle Richefeu** : Ce bâtiment a eu plusieurs fonctions : Halle aux grains, Hôtel de ville jusqu'en 1983, lieu d'expositions, salles de réunions et de mariages,... Depuis octobre 2022, elle accueille le projet de musée numérique, la Micro-Folie.

⌚ **La Grande Maison** : Construction typique du XVe siècle, elle a été restaurée et réaménagée en 2011 pour accueillir une maison pluridisciplinaire de santé.

⌚ **Château du Soleil** : De style néogothique, le château du Soleil est l'œuvre de l'architecte Delarue, qui a également réalisé l'église d'Ecommoy. Il fut construit dans les années 1850 par Henri Bouillard (1816-1882) qui fut maire d'Ecommoy entre 1876 et 1882. Il est doté d'un parc et d'une magnifique orangerie. Ces descendants habitent toujours la propriété.

### Plus d'infos :

Ecommoy dispose d'un riche patrimoine architectural, avec ses édifices publics datant du XIXe siècle, ou encore ses nombreux châteaux privés comme Bezonnais, Fontenailles,... Grâce à l'essor industriel, Ecommoy a vu s'implanter bon nombre de commerces et d'industries dans le quartier de la gare. Une fresque de Jeffroy Heol sur la place Foch et rue Jean Monnet rappelle l'activité industrielle de la briqueterie entre les années 1860 et 1970.



Credit photo : Jean-Philippe Berlose



Merci de ne pas jeter sur la voie publique et de respecter les lieux relevant du domaine privé.

